

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2024 - Délibération n° 2024/06/03

Objet : ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE ET DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ISOLATION DU VIVAL DE SARDENT

L'an deux mille vingt-trois, le 25 juin à 16h30 heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la Communauté de Commune, commune de Saint Dizier-Masbaraud sur la convocation en date du 18 juin 2024, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : GAUDY Sylvain - GRENOUILLET Jean-Yves - SIMON-CHAUTEMPS Franck - SUCHAUD Michelle – LAPORTE Martine - NOURRISEAU Pierre-Marie - GAILLARD Thierry

Etaient excusés : MALIVERT Jacques

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	7	7			
Pour	Contre				
7	0	0	0	0	0

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant la délégation donnée au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris entre 12 000 € HT et 100 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

M. Le Président expose les éléments suivants :

Après avoir terminé la phase 1 des travaux d'isolation du bâtiment appartenant à la collectivité, il convient de poursuivre avec la phase 2 correspondant aux travaux d'isolation de la vitrine du local commercial.

Les objectifs de ces travaux sont les suivants :

- Améliorer l'isolation pour réduire le coût de l'énergie
- Maintenir le commerce
- Avoir un accueil plus convivial et attractif

Le budget travaux est estimé à 28 129.98€ HT subventionnable à 60 % comme suit :

Dépenses		Recettes		
Phase 2 Travaux d'isolation du VIVAL Sardent	28 129.98€ HT	Fonds Européens	16 877.99 €	60%
		Autofinancement	11 251.99 €	40%
Total	28 129.98€ HT	Total	28 129.98€ HT	100%

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Valide le plan de financement détaillés ci-dessus ;
- Autorise le Président à solliciter les demandes de subvention auprès des différents partenaires suivant le plan de financement ci-dessus ;
- Dit que les crédits seront inscrits budget annexe 2024 ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sylvain GAUDY

